

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Equity Global Minimum Volatility (EUR) S - Cap (ISIN: LU1531540745), un fonds de la société d'investissement à capital variable Swiss Life Funds (LUX)

Le Fonds est géré par Swiss Life Fund Management (LUX) S.A., Luxembourg,
une société du groupe Swiss Life Group.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement consiste à dégager une croissance du capital à long terme.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs net à l'échelle mondiale dans des entreprises, dont les actions sont négociées au niveau international. Les titres à des tiers avec une volatilité relativement basse comparé avec les conditions de marché actuelles seront de préférence sélectionnés. Un tiers du l'actif net du Fonds au maximum peut être investi dans d'autres instruments financiers.

Les investissements dans d'autres fonds sont limités à 10 % du l'actif net.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds est autorisé à employer des instruments financiers dont le cours dépend de la performance d'autres instruments financiers (produits dérivés). Une perte de profit ne peut pas être exclue.

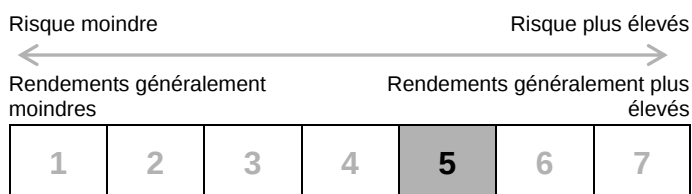
Afin d'assurer une gestion efficace, le Fonds peut prêter des titres à des tiers et recourt à cet effet à différentes techniques.

Le Fonds est autorisé à contracter des crédits dans certaines circonstances. Ceux-ci ne doivent pas dépasser 10 % au maximum du l'actif net du Fonds.

Autres informations importantes :

- Le Fonds convient aux investisseurs qui considèrent l'EUR comme étant leur monnaie locale.
- Recommandation : dans certaines circonstances, ce Fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui souhaitent restituer leurs parts et récupérer leur argent avant un délai de 5 ans. La période de conservation optimale est de 10 ans.
- Les investisseurs peuvent restituer leurs parts chaque jour bancaire ouvrable au Luxembourg.
- Les parts du Fonds sont émises chaque jour bancaire ouvrable au Luxembourg.
- Les gains ne sont pas distribués mais conservés dans le Fonds à des fins de capitalisation.

Profil de risque et de rendement



Un niveau de risque de 5 représente un risque légèrement supérieur à la moyenne avec un potentiel de rendement plus élevé.

Les placements en actions présentent un risque accru, qui est contrôlé grâce à la sélection active et à la surveillance. Simultanément, les chances de rendement sont préservées.

Nous vous prions d'accorder une attention particulière aux indications suivantes :

La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme de placement sans risque.

L'indicateur de risque repose sur des données historiques et ne constitue pas une indication fiable de la future évolution du profil de risque.

La catégorie de risque calculée représente un instantané susceptible d'évoluer au fil du temps.

Votre attention est attirée sur le fait que l'indicateur de risque ci-contre ne tient pas compte des facteurs suivants :

- Les obligations et autres instruments financiers comportent notamment un risque de solvabilité qui est évalué sur la base d'analyses internes et externes.
- De fortes fluctuations des marchés financiers peuvent entraver la possibilité de vendre les placements du Fonds. Dans des cas extraordinaires, cela peut à son tour limiter la possibilité pour l'investisseur de restituer ses parts.
- Les actifs sont conservés par la banque dépositaire, qui peut confier cette tâche à des tiers. Cette manière de procéder comporte un risque opérationnel calculable.
- Les risques du Fonds sont surveillés par une procédure de mesure du risque adaptée.
- En dépit des mesures prises, le Fonds présente des risques opérationnels tels que notamment la force majeure, les comportements fautifs.

Coûts

Les coûts qui vous sont facturés permettent de garantir une gestion efficace du Fonds ainsi que la distribution et la commercialisation de ce dernier. Ils diminuent néanmoins la performance de votre placement.

Coûts uniques avant et après l'investissement:

Commission d'émission	5,00%
Commission de rachat	aucune

Il s'agit là de taux maximums pouvant être déduits de votre placement sous forme de commission d'émission.

Frais courants annuels à la charge du Fonds:

Frais courants	0,10 %
-----------------------	--------

Special fee agreements: aucune

Commission de performance:
aucune

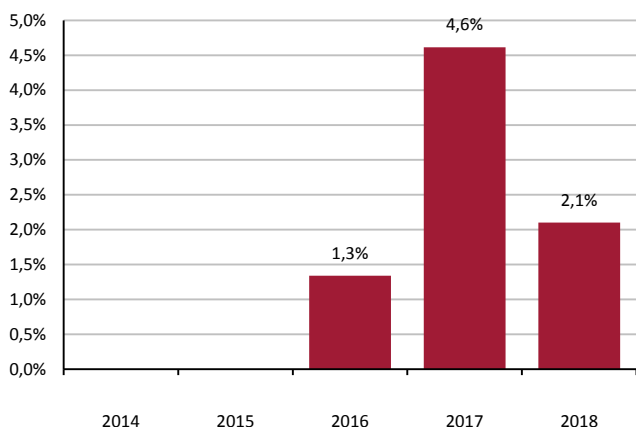
Des taux inférieurs peuvent vous être facturés dans certaines conditions. Votre conseiller peut vous fournir de plus amples informations à cet égard.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le prospectus complet (voir le paragraphe « Commissions et frais ») disponible sur le site internet www.swisslife-am.com.

Les frais courants indiqués reposent sur une estimation qui a été effectuée pour la dernière fois le 31/12/2018. Ils comprennent l'ensemble des coûts expectés dans un an. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre et n'inclut pas :

- Les coûts engendrés par l'achat et la vente de titres à l'exception de ceux dans d'autres fonds.

Performances passées



Informations complémentaires :

- La performance passée ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais ponctuels ne sont pas pris en considération.
- Année de lancement de la classe de parts : 2016.
- Performance calculée en : EUR.

Informations pratiques

- Société Générale Bank & Trust SA, Luxembourg a été nommée banque dépositaire.
- De plus amples informations sur le Fonds (prospectus, rapports annuel et semestriel, prix des parts, etc.) peuvent être obtenues gratuitement en allemand, en anglais et en français sur www.swisslife-am.com.
- Le prix de rachat est publié sur Internet chaque jour bancaire ouvrable sur www.swisslife-am.com. D'autres informations sont publiées sur www.swisslife-am.com.
- Veuillez noter que la législation fiscale du pays de domicile du Fonds peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Le Fonds est assujéti à la taxe d'abonnement luxembourgeoise de 0,01% par an du l' actif net nette de la classe de parts.
- La responsabilité de Swiss Life Fund Management (LUX) S.A., Luxembourg ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- L'échange de parts contre des parts d'un autre fonds est possible à tout moment. Les commissions suivantes sont prélevées dans le cas d'un échange : maximal 0.5%. De plus amples informations relatives à l'échange de parts peuvent être obtenues en consultant le site : www.swisslife-am.com.
- Informations sur la politique de rémunération peuvent être consultés sur le site <https://www.swisslife-am.com/fr/sf/contact.html>.
- Le présent fonds fait partie intégrante de Swiss Life Funds (LUX). Les fonds sont juridiquement distincts et économiquement indépendants.
- Le représentant en Suisse est Swiss Life Asset Management SA, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich.
- L'agent payeur en Suisse est UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zürich.
- Le prospectus, les statuts, les informations clés pour l'investisseur ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

Ce Fonds est agréé au Grand-Duché du Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Swiss Life Fund Management (LUX) S.A., Luxembourg est agréée comme société de gestion au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/02/2019.